

**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal
d'Ecublens
Vendredi 8 juin 2007 à 20h00
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 20h 00.

Présidence: M. Hans-Peter GUILBERT, Président du Conseil communal

Appel: 55 membres présents lors de l'appel.
14 personnes excusées:
Mmes Christine Angel, Francine Bruni, Viviane Burri, Christiane Roy
Blanchoud , Laurence Rusch. MM. Jean-Michel Barbey, Alain Blanchoud,
Philippe Boissenot, Bernard Calame, Jean-François Ducret, Jean-Pierre
Müller, Jacques Neiryneck, Christian Rothen, José San Vicente.
Absent : Daniel Savary.
Arrivent plus tard : MM. François Chapuis, Jean-Louis Radice.
Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches.

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 11 mai 2007.
3. Assermentation(s).
4. **Préavis No 6/2007**

Création d'une Association de communes pour la gestion de la "Sécurité publique dans l'Ouest lausannois" et adhésion – Adoption des statuts de cette association. Versement d'une contribution d'investissement pour le démarrage et prise en compte des contributions annuelles dédiées à la gestion de l'association.

Rapports de la commission ad hoc et de la commission des finances.

5. **Préavis No 9/2007**

Demande de crédits complémentaires au budget communal de fonctionnement 2007.

6. Préavis no 10/2007

Elaboration d'un projet de territoire pour l'ensemble de la commune et réalisation d'un cahier des charges pour le Plan de quartier "La Brûlée".
Demande de crédit d'étude.

Rapports de la commission ad hoc et de la commission des finances.

7. Rapport de la commission ad hoc. Motion Michel Farine.
8. Election du (de la) Président(e) – 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008.
9. Election du 1^{er} (de la 1^{ère}) Vice-Président(e) – 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008.
10. Election du 2^{ème} (de la 2^{ème}) Vice-Président(e) – 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008.
11. Election de deux scrutateurs (trices) – 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008.
12. Election de deux scrutateurs (trices) suppléants (tes) - 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008.
13. Nomination de la Commission de gestion (exercice 2006) – 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008.
14. Communications municipales.
15. Divers. et propositions individuelles.

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES.

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, la presse, l'Huissier, le technicien et le public, M. le Président communique à l'assemblée les informations suivantes:

Sous la rubrique **REVUE DE PRESSE** :

Les journaux ont pris un air de fête générale. Tant à Cannes, où la Palme d'or a célébré le cinéma modeste en la personne d'un réalisateur roumain, qu'à Zurich, Bâle et Neuchâtel, où les footballeurs savourent le titre national, la Coupe Suisse et la promotion en Super League. Reste à savoir si une autre fête, celle du 1^{er} août au Grütli, si chère à Micheline Calmy-Rey, pourra avoir lieu.

Sous la rubrique **ECONOMIE** :

En avril, le chômage en Suisse a reculé de 3 % à 2.9 %, du jamais vu depuis quatre ans et demi ! Le canton de Vaud avec une baisse de 0.2 % a reculé à 4.4 %.

Sous la rubrique **GÉOGRAPHIE** :

Saviez-vous qu'il y a 1484 lacs en Suisse et vous n'êtes jamais éloigné de plus de 20 km du prochain lac ?

Autres infos :

19^{ème} Grand Prix Villes Sportives

Le samedi 12 mai 2007 a eu lieu à Aigle au Centre Mondial du Cyclisme la plus grande rencontre sportive inter villes de Suisse. Il met en lice chaque année plus de 30 localités, de Suisse romande principalement, mais aussi de Suisse alémanique. A chaque édition, ce sont près de 300 athlètes qui acceptent de mouiller leur maillot pour leur ville, pour leur commune.

Ce jour là, notre ville a été représenté par une équipe coachée par Monsieur Stéphane RUCHTI du Rush-team Ecublens et encouragée par Messieurs Serge NICOD, Charly ROTHEN et moi-même.

Au programme 7 épreuves : Cross, Cyclisme sur piste, Gymkhana, Relais VTT cross, Tir à l'arc, Relais VTT – Roller – Course à pied et Estafette.

Fatigués en fin de journée mais heureux, les représentants de notre ville d'Ecublens se sont bien battus et se classent finalement au 9^{ème} rang sur 26 classés. Bravo et merci aux athlètes pour votre engagement et pour avoir représenté notre ville.

CORRESPONDANCE :

M. le Président donne lecture de la lettre de M. Alain Noirat (PSIG) qui renonce à sa place de « viennent ensuite ».

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Michel Häusermann, Secrétaire, demande à l'Assemblée de modifier le point 13 de l'ordre du jour. Il s'agit de nomination de la Commission de gestion **exercice 2007** et non exercice 2006 comme mentionné.

La parole est ouverte, elle n'est pas demandée, elle est close.

L'ordre du jour avec la modification annoncée est accepté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 11 MAI 2007.

Michel Häusermann, Secrétaire, demande à l'Assemblée de procéder à une modification à la page 16 du PV. En bas de page l'intervenant n'est pas M. Michel Miéville mais **M. Mehdi Lagger**. M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, elle est close.

Le procès-verbal avec la modification demandée est accepté à l'unanimité.

3. ASSERMENTATIONS.

Suite aux démissions de MM. Juan Gordillo (PSIG), Engin Yaman(PSIG) et Luc Rochat (FOR) et suite à la lettre de M. Alain Noirat (PSIG) le bureau a reçu 3 propositions pour remplacer les sortants. Il s'agit des 3 viennent ensuite suivants :

M. Claude BELLIERE (PSIG)

M. Mehmet SAHINGOZ (PSIG)

M. Jorge IBARROLA (FOR)

M. le Président lit le serment et assermente ces 3 nouveaux conseillers communaux qui rejoignent les rangs du conseil.

L'Assemblée passe à **58 membres présents.**

4. PREAVIS NO. 6/2007

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par Mme. Eulalia Durussel.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Georges-Henri Chevallaz.

Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou auprès du soussigné.

M. le Président ouvre la discussion sur le Préavis et propose de revenir sur l'amendement proposé par la Commission ad hoc, le moment venu.

M. Edouard Logoz, Municipal, adresse ses remerciement au Secrétaire pour la rapidité avec laquelle le PV de la séance du 11 mai a été en sa possession. Cela lui a permis de prendre connaissance des questions et de les traiter avec M. le Commissaire de police P.Treboux. De plus, il informe le Conseil que Renens a voté hier soir et que le préavis a passé à l'unanimité tout comme cela a été le cas à Chavannes. C'est donc un signal fort, de bon augure, c'est important pour notre corps de police tout entier et en particulier pour les agents qui sentent que le Conseil communal, respectivement les législatifs sont derrière ce projet. M. Logoz souhaite encore apporter une précision par rapport à ce qui a été dit par le rapporteur de la Commission des finances. Lorsque le rapporteur mentionne que le budget de l'Association est à ses débuts, c'est vrai il n'est pas très fouillé reconnaît M. Logoz, mais il faut relever le fait, si on fait le calcul, que 90% du budget ce sont des frais de personnel. Donc, même si ce budget n'est pas très fouillé il ne peut être faux et il est même près de la réalité. Cette précision devait être apportée afin de ne pas créer de doutes auprès des conseillers par rapport à ce budget qui pourrait laisser apparaître qu'il y a encore des choses qui pourraient venir et qui n'ont pas été prises en compte.

M. Christophe Cartier, a une question technique pour M. Logoz, page 13 du Préavis, signalisation + chantier. Est-ce que l'entretien des feux routiers, les charges qui correspondent à toute cette signalisation mise en place seront prises en charge par les communes ou par l'Association ? D'autre part, il aimerait connaître comment vont se passer les délivrances des autorisations du domaine public. On parle de répartitions des charges, c'est à dire des parcomètres, les redevances de ces derniers reviennent à l'Association, les redevances des macarons reviennent aux communes alors comment seront traitées les autorisations etc, Est-ce qu'il y aura une discussion entre les communes et l'Association ?

Dernière remarque de M. Cartier, est-ce que le fait de créer une telle Association n'est pas le premier pas en faveur d'une Police unique pour le Canton ?

M. Edouard Logoz, Municipal, répond à la question concernant la signalisation en indiquant qu'effectivement l'entretien de la signalisation reste à la charge des communes sur leur territoire et n'est pas pris en charge par l'Association.

M. Christophe Cartier, comprend que c'est la Police de l'Ouest qui fera force de loi et que c'est elle qui dira ce qu'il faut faire vis-à-vis de la Commune.

M. Edouard Logoz, Municipal, répond par la négative, tout cela reste de compétence communale. La commune d'Ecublens reste souveraine sur son territoire. Si on estime que l'on doit mettre un stop à en endroit où aujourd'hui il y a un céder le passage, c'est la commune qui décide, de même si on décide de mettre des parcomètres sur le territoire communal ce sont les communes qui décident, ce n'est pas l'Association qui pourra imposer des parcomètres sur le territoire communal, par contre les rentrées liées à ces parcomètres vont dans l'Association parce que les parcomètres passeront sous l'entretien et le contrôle de l'Association.

M. Christophe Cartier, souligne alors que les rentrées financières qui vont aller à l'Association vont diminuer les parts communales de tout le monde.

M. Edouard Logoz, Municipal, répond que c'est déjà le cas maintenant, à Renens il y a des parcomètres, à Ecublens il n'y en a pas. Les rentrées des parcomètres de Renens qui sont dans le préavis sont comptabilisées en terme de rentrée et elles sont ventilées selon la clé de répartition. Il n'y a que les zones macarons qui restent de compétence communale et qui restent dans les caisses communales. C'est bien indiqué dans le préavis.

M. Christophe Cartier, revient sur la signalisation en elle-même, la compétence est aux communes pour dire on veut une telle signalisation mais de toute façon pour la décision de la signalisation, c'est la police qui va décider, car il faudra tout-de-même une personne compétente connaissant la législation sur la circulation routière.

M. Edouard Logoz, Municipal, indique qu'effectivement le projet sera étudié au niveau de l'Association alors qu'aujourd'hui c'est le Commissaire en accord avec ses officiers, avec les gens compétents qui font une proposition qui est acceptée ou refusée au niveau de la Municipalité. Demain ce travail ne pourra plus être fait par la Commune d'Ecublens puisque la Police passe au niveau de l'Association, donc c'est au niveau de l'Association que ce sera traité, toutefois la Commune reste souveraine, si on veut mettre des feux on en mettra et si on en met ce sera à nos frais. Pour

exemple par rapport au débouché du chemin des Crêts, suite à l'intervention de M. Didier Lannaz, la Municipalité viendra devant le conseil avec un préavis et si il était décidé de mettre des feux (ce qui n'est pas forcément le cas) ce n'est pas l'Association qui décidera de mettre des feux, c'est la commune qui reste souveraine en la matière.

M. Maurice Masson, pose une question à M. Logoz. Page 19 il y a les charges en nature pour un montant de frs. 15'012'500 et un revenu en nature équilibré pour un même total. Il aimerait savoir comment peut-on prévoir un revenu des amendes de frs.2'832'000 alors que les comptes de la Commune pour 2006 sont de frs. 168'109.85.

M. Logoz, Municipal, répond que c'est l'addition des amendes aujourd'hui encaissées sur l'ensembles des huit communes. Renens est un gros pourvoyeur d'amendes puisque les rentrées 2006 représentent frs.1'600.000.

M. Michel Miéville, aimerait connaître au sujet du poste général de Renens avec quel système informatique ils vont travailler.

M. Logoz, Municipal, répond qu'il n'en a aucune idée. Aujourd'hui, on tourne avec les système de Renens, vraisemblablement il n'y aura pas de changement, il y a aussi des discussions avec le canton, mais dans le détail M. Logoz n'est pas en mesure de donner de plus amples informations.

M. Maurice Masson, se demande si pour concurrencer Renens on va mettre un policier à chaque carrefour, vu qu'on a des braves gens chez nous !

M. Edouard Logoz, Municipal, répond qu'à Ecublens on cherche plutôt la prévention que la répression. D'un autre côté il y a aussi des gens qui ne respectent pas les signalisations et ceux-ci doivent être sanctionnés.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président revient sur l'amendement proposé et il le relit.

L'article 40 amendé aurait la teneur suivante :

Les présents statuts entrent en vigueur dès leur approbation par le Conseil d'Etat.

Cet amendement est soutenu par au moins 5 membres du Conseil.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement. Elle n'est pas demandée, elle est close.

Avant de voter, **M. le Président** relit l'amendement. Au vote l'amendement est accepté à la large majorité. Il y a 2 abstentions.

M. le Président relit les conclusions du Préavis tel que amendé.

Au vote **le préavis 6/2007 amendé, est accepté** à la large majorité, il y a 4 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 6/2007;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

Après amendement

1. d'accepter l'adhésion de la commune d'Ecublens/VD à l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois", association de communes au sens des articles 112 à 127 de la loi sur les communes;
2. d'adopter les statuts y relatifs, ainsi que l'annexe aux statuts portant sur les tâches principales de l'association;
3. de verser la contribution de **Frs 32'224.--**, quote-part de la commune aux investissements nécessaires à la mise en œuvre de l'association;
4. d'autoriser la Municipalité à porter aux budgets de fonctionnement de l'exercice 2008 et suivants les montants nécessaires à la participation communale à l'association.

L'amendement a la teneur suivante :

« **Les présents statuts entrent en vigueur dès leur approbation par le Conseil d'Etat.** »

M. Edouard Logoz, Municipal, tient à remercier le conseil pour cette décision importante, elle va dans le sens souhaité par le nouveau district de l'Ouest. Il espère que ce sera aussi un signal fort pour les communes qui voteront après nous. Il aimerait aussi remercier tout particulièrement les Commissaires qui se sont beaucoup impliqués au niveau de cette commission et il tient vraiment à les remercier du soutien apporté.

5. Préavis No 9/2007

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Georges-Henry Chevallaz. Ce rapport peut-être obtenu auprès du Greffe municipal ou du soussigné.

M. le Président ouvre la discussion chapitre par chapitre pour commencer puis sur l'ensemble du préavis.

Chapitre 1, la discussion n'est pas demandée.

Chapitre 2. **M. Jorge Ibarrola** s'étonne qu'il n'y ait pas de revenus supplémentaires sur les personnes physiques. Pourquoi n'y a-t-il pas de perspectives favorables sur l'impôt des personnes physiques ?

M. Pierre Kaelin, Syndic, répond que les comptes 2006 donnent un encaissement de frs. 15'092.460.80 et que le budget 2007 tient déjà compte de l'augmentation attendue pour les personnes physiques.

La discussion n'est plus demandée sur le chapitre 2, elle est ouverte sur le chapitre 3.

Elle n'est pas demandée. La discussion est ouverte sur le chapitre 4. **M. Aurelio Musio** a une question au sujet du compte 430.3142, entretien du réseau routier. Il y a un crédit complémentaire de frs. 130'000. qui est demandé. M. Musio est en possession d'une copie de lettre datée du 31 janvier 2006 adressée au service des travaux de la commune d'Ecublens par le service du gaz de Lausanne. Il en lit quelques lignes :

Projet de remplacement de conduites Route Neuve à Ecublens. Nous vous adressons ci-joint les plans du projet de remplacement des conduites d'eau, de gaz et d'électricité. Ces travaux devraient débuter le 20 février 2006. Nous vous serions reconnaissants d'examiner ce projet du point de vue de la Commune d'Ecublens et de nous faire-part de vos remarques éventuelles.

Sachant que le budget pour l'année 2007 est finalisé en octobre 2006, que la lettre du service du gaz est datée du 31 janvier 2006, c'est-à-dire 8 mois avant, pourquoi ces frs.130'000 nécessaires à la réfection de la route Neuve ne figurent pas au budget ?

M. Christian Maeder, Municipal, répond qu'effectivement le budget 2006 ne tient pas compte de cette route, car durant cette année là, du moins jusqu'en septembre, nous étions sur un effet suspensif. On était en recours devant le TF. pour ne pas hériter de la route Neuve, donc effectivement il n'a pas été tenu compte cette route dans le cadre de la planification budgétaire 2007 et ceci dans l'attente de la décision du TF. qui est tombée durant l'été. Ensuite sachant au mois de septembre que nous allions devoir assumer cette route on aurait dû se rappeler de la lettre du service du gaz, il s'agit d'un oubli. Mais en tous les cas en janvier il n'y avait aucune intention de planifier des travaux sur cette route espérant avoir gain de cause au TF.

M. Aurelio Musio, demande quelle partie de la route Neuve était au Canton à l'époque ?

M. Christian Maeder, Municipal, répond que la route cantonale-route Neuve, était à charge du Canton dans la localité, c'est à dire l'intégralité de la route Neuve jusqu'au giratoire du Villars était à la charge du Canton. Depuis le transfert, à partir du panneau d'entrée de la localité qui se trouve à Renges elle est devenue route communale. Par contre depuis le panneau d'entrée à Renges en direction de ST-Sulpice elle est restée route cantonale.

M. Aurelio Musio, aimerait connaître le détails des travaux prévus au budget pour frs.350'000. ?

M. Christian Maeder, Municipal, répond que cela avait déjà été annoncé lors de la présentation du budget ordinaire, Brûlée, Bassenges, ch. des Crêts et peut-être qu'il en oublie mais qu'il y a aussi une réserve pour différentes interventions qui ne peuvent pas forcément être planifiées et pour lesquels il faut être plus réactif.

M. Aurelio Musio, demande à M. Maeder si ces travaux vont être tous réalisés.

M. Christian Maeder, Municipal, répond qu'il espère pouvoir réaliser le maximum de travaux mais que cela dépend des différents chantiers mis en œuvre. La Municipalité va essayer de réaliser le maximum de travaux dans le cadre de l'enveloppe budgétaire.

M. Aurelio Musio rappelle à M. Maeder qu'en Commission de gestion il a dit qu'en fonction des urgences certains travaux pouvaient être reportés. Pourquoi cela ne se fait-il pas dans ce cas là, au lieu de rajouter frs. 130'000 dans un budget qui est déjà de frs. 350'000.

M. Christian Maeder, Municipal, répond que le budget annuel de frs. 350'000 n'est pas si énorme. Il faut savoir que nos routes représentent un réseau important en km. et que si on se rapporte au nombre d'habitants cela représente frs.47.00 par habitants et qu'avec cette somme on ne fait même pas 1mètre carré de tapis neuf par année. Il ne faut pas oublier que les routes représentent un patrimoine communal au même titre que les bâtiments ou d'autres élément du patrimoine communal et si on ne fait pas le travail d'entretien nécessaire régulièrement on se retrouvera un jour avec des frais beaucoup plus conséquents.

M. Aurelio Musio, souligne tout de même qu'en regardant les comptes des années passées, en 2004 on a dépensé frs. 180'000, en 2005 un peu plus de frs.170'000, en 2006 frs. 200'000 et en 2007 c'est tout d'un coup frs.350'000 et on en rajoute encore frs.130'000. Cela représente frs. 480'000 pour 2007 et cela lui fait souci pour l'année 2008. Il pense qu'il serait plus raisonnable de reporter certains travaux prévus en 2007 et d'inclure à la place les travaux prévus pour la route Neuve. A cet effet, M. Musio propose un amendement qui a la teneur suivante :

« Supprimer la demande de crédit complémentaire de frs.130'000 dans le compte 430.3142. »

M. le Président, demande si 5 conseillers soutiennent cet amendement. C'est le cas et la discussion est ouverte sur l'amendement.

M. Christian Maeder, Municipal, invite les membres du conseil à refuser cet amendement et à accepter exceptionnellement ce crédit complémentaire afin de pouvoir réaliser tous les travaux y compris la route Neuve.

M. Christophe Cartier, à conditions exceptionnelles, vote exceptionnel car il ne faut pas oublier que l'entretien routier coûte cher. Le budget de frs.350'000 a été voté par le Conseil, reporter les travaux qui sont demandés couteront plus chers la prochaine fois.

M. Aitor Ibarrola appuie ce que M. Cartier vient d'évoquer et propose de refuser cet amendement. Depuis cette année la Municipalité a mis en place une commission de coordination qui réunit l'ensemble des services qui sont présents dans le sous-sol d'Ecublens et la Commune est un partenaire à part entière dans cette commission, ils ont aussi besoin de cette marge de manœuvre, la discussion a été portée lors du budget, les montants ont été approuvés et ce serait enlever de la crédibilité à la Municipalité et aux partenaires de ne pas accorder ce crédit complémentaire.

M. Alberto Perez demande ce que va coûter la réfection de la route Neuve et quelle est la participation des SI ? Il aimerait souligner suite à l'intervention de M. Ibarrola que si les frs. 130'000 de crédits complémentaires ne sont pas acceptés ce soir, cela ne veut pas dire que la dette contractées vis-à-vis des SI ne sera pas honorée.

M. Christian Maeder, Municipal, répond qu'il ne s'agit aucunement de rembourser des travaux effectués aux SI. Les frs.130'000 c'est la part qu'Ecublens va devoir payer à l'entreprise pour refaire la demie-chaussée. Les SI vont aussi devoir payer leur part pour l'autre demie chaussée au niveau du tapis.

M. Alberto Perez souhaite encore faire un commentaire à l'intention des conseillers, il pense qu'en soi le problème du crédit complémentaire est négligeable mais en ce qui le concerne il y a peut-être un certain luxe au niveau de l'entretien du réseau routier et que personnellement il aimerait le voir un peu diminuer pour par contre le reporter sur d'autres thèmes.

M. Edouard Logoz, Municipal, comprend le souci des conseillers par rapport à cette augmentation financière qui n'est pas négligeable. Il faut savoir que ces dernières années on a pris un peu de retard dans l'entretien de nos routes et comme l'a dit M. le Municipal Maeder maintenant avec certaines routes cantonales qui nous sont attribuées, nous devons les entretenir et il ne faut pas prendre de retard parce que dans quelques années pour le Tir-Fédéral, en tous les cas pour la part qui nous revient, c'est nous qui devront nous en occuper. D'autre part on parle toujours de sécurité, c'est un point important et aujourd'hui dans la commune il y a quand même quelques endroits où c'est relativement dangereux pour les cyclistes, il y a des affaissements, des ornières et l'entretien des chaussées va aussi dans le sens de la sécurité par rapport aux cyclistes.

M. Alberto Perez aimerait répondre à M. Logoz et lui communiquer un point de vue, c'est qu'en fait si les augmentations de budgets en question étaient dédiées à la création de pistes cyclables aux endroits où c'est plus facile de créer des bandes, il serait le premier à optimiser ces augmentations de budget.

La discussion sur l'amendement n'est plus demandée, elle est close.

Au vote l'**amendement est refusé** par une large majorité. Il y a 6 oui et 5 abstentions.

M. le Président poursuit sur le chapitre 4.

M. Christophe Cartier désire faire une remarque à propos du compte 440.3145, entretien et aménagement des parcs. Puisqu'il y a frs. 10'000 de crédit complémentaire, il en déduit que son postulat a été pris en compte et sachant que la sécurité des enfants n'a pas de prix il remercie le Municipal concerné.

Au chapitre 4, la discussion n'est plus demandée. **M. le Président** passe au chapitre 7 et ouvre la discussion. La discussion n'est pas demandée. **M. le Président** ouvre la discussion sur l'ensemble du Préavis. La discussion n'est pas demandée, elle est close.

M. le Président relit les conclusions du préavis.

Au vote le Préavis 9/2007 est accepté à la large majorité. Il y a 5 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 9/2007;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude;

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- D'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2007 représentant au total des revenus supplémentaires de Fr. 478'350.-- conformément aux détails contenus dans les tableaux ci-dessus.
- Le financement des crédits complémentaires est entièrement assuré par la trésorerie courante.

PREND ACTE

Que la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit:

Excédent de revenus prévu au budget 2007	Fr.65'950.--
Suppression impôt personnel 2007 selon préavis no 25/2006	Fr.42'000.-- ./.

	<u>Charges</u> <u>supplémentaires</u>	<u>Revenus</u> <u>supplémentaires</u>
Préavis No 9/2007		
1. Administration générale	Fr. 59'300.--	Fr. 350.--
2. Finances	Fr. 6'000.--	Fr. 735'000.--
3. Bâtiments	Fr. 3'100.--	
4. Travaux	Fr. 154'500.--	
7. Sécurité sociale	Fr. 34'100.--	
Charges supplémentaires	Fr. 257'000.--	Fr. 257'000.--
./.		
Revenus supplémentaires		Fr. 735'350.--
		Fr. 735'350.--
Excédent de revenus prévu au budget 2007		Fr. 502'300.--
		=====

Il est 21h 20, arrivée des conseillers François Chapuis et Jean-Louis Radice. L'effectif passe à 60 conseillers présents.

6. Préavis no 10/2007

Elaboration d'un projet de territoire pour l'ensemble de la commune et réalisation d'un cahier des charges pour le Plan de quartier "La Brûlée". Demande de crédit d'étude.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Gilbert Chevalley.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Georges-Henri Chevallaz.

Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe municipal ou auprès du soussigné. Il y a un amendement demandé par la Commission ad hoc.

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis et traitera l'amendement au moment voulu.

M. Alberto Perez a une question à la Municipalité. L'élaboration d'un projet de territoire, est-ce à considérer comme un complément au plan directeur communal actuellement en vigueur ? Est-ce que cet ensemble de documents une fois réalisé serait remis à l'enquête ou pas nécessairement ?

M. François Massy, Municipal répond que ce projet de territoire est en fait une actualisation du plan directeur. Il souhaite rappeler car en 1991-92-93 plusieurs des conseillers actuels n'étaient pas encore du Conseil. Dans un premier temps il était prévu de faire une actualisation du plan directeur communal, ce qui représente une assez longue procédure, approbation par le Conseil communal, acceptation par les instances cantonales et comme cela a été expliqué, sous la pression du temps il s'agit de répondre à différents interlocuteurs qui souhaiteraient développer des projets sur notre commune et c'est la raison pour laquelle sur la base de ce qui a été proposé la Municipalité s'est rabattue sur la solution projet de territoire. C'est une forme de plan directeur actualisé « light » et qui répond mieux aux préoccupations actuelles. Si l'on faisait un plan directeur communal avec toute la procédure prévue on en aurait pour plusieurs années. Ce n'est pas le but et la Municipalité souhaiterait voir ce plan directeur actualisé pour répondre aux différents interlocuteurs qui sollicitent la commune. Donc il n'est pas prévu en principe que ce projet de territoire soit ensuite soumis à l'approbation du Conseil communal. M Massy se reporte à l'organigramme et nous rappelle qu'il est prévu de solliciter la commission d'urbanisme où le conseil communal est représenté.

M. Jean-Louis Radice a une question qui fait suite à la réponse du Conseiller Municipal F. Massy. Existe-t-il une base légale pour enjoindre la Municipalité à répondre aux différentes demandes ou bien est-ce que c'est la Municipalité qui est compétente pour les prendre en considération ou les refuser le cas échéant, en fonction de la politique qu'elle souhaite conduire en matière d'urbanisme à court, moyen et long termes.

M. François Massy, Municipal, répond qu'il n'a pas très bien compris la question.

M. Jean-Louis Radice développe sa question en prenant à la page 6 du préavis, le quartier de la Brûlée. Il lit « ce secteur concerné par l'étude colloqué sur le plan général d'affectation (PGA) en zone à affecter par un plan spécial. Le propriétaire souhaitant initier un projet de constructions..... ». La question est : comme il n'y a pas seulement « La Brûlée » qui fait partie d'une zone à traiter par plan spécial, il y en a d'autres à différents endroits de la commune, est-ce que chacun de ces propriétaires fonciers qui souhaitent mettre en mouvements des réalisations à court et moyens termes, donc des valorisations par rapport à leurs biens fonciers, de quelle manière peuvent-ils enjoindre la Municipalité à répondre à leurs différentes demandes. Effectivement, si tous les propriétaires fonciers qui sont propriétaires d'un terrain à traiter par plan spécial se manifestent, cela pourrait poser problèmes.

M. François Massy, Municipal répond qu'il est clair que dans le PGA il y a des zones régies par plan spécial ou plan de quartier, ces zones sont constructibles et il est clair que les propriétaires de ces surfaces peuvent déposer des plans de quartier. On ne peut en principe pas les refuser d'emblée.

M. Jean-Louis Radice rappelle qu'il avait posé cette question dans le cadre de la Commission des finances au délégué de la Municipalité, c'est-à-dire notre Syndic, M. Pierre Kaelin. Il répète la question. Existe-t-il une base légale pouvant permettre à un propriétaire foncier d'enjoindre la Municipalité à répondre dans un délai défini à une demande » de sa part. donc il souhaiterait savoir si il y a une base légale et si oui laquelle. Sinon le Conseil a voté l'année passée dans le cadre du budget un montant sauf erreur de frs. 72'000 consacré aux travaux du SDOL, ce projet de territoire est suffisamment important pour qu'il s'intègre dans une réflexion qui associe à la fois le SAT, à la fois le SDOL et la volonté de la commune par rapport à l'urbanisme qu'elle souhaite développer dans notre commune.

M. François Massy, Municipal cite l'article 67 de la LATC (loi sur l'aménagement du territoire cantonal).

Point 1 – Obligations et pouvoirs de la Municipalité. Le droit subjectif des propriétaires à l'élaboration d'un plan de quartier ne les habilite pas à exiger un changement d'affectation des terrains situés dans le périmètre. L'administration n'étant liée ni par le périmètre ni par l'affectation proposée. Saisie d'une demande de plan de quartier, la Municipalité peut lui donner la suite qu'elle juge opportune, soit sous la forme d'un plan d'extension partiel aux champs d'applications restreints soit en modifiant le plan d'extension en vigueur. La Municipalité est tenue de donner suite dans des délais raisonnables à une requête conforme à l'article 45 de la LCAP etc.

M. Jean-Louis Radice se déclare satisfait au niveau de la réponse. Il répète une partie de sa question, quelle est la volonté politique en matière d'urbanisme puisque à priori nous répondons favorablement à la demande du propriétaire, la Municipalité à pris position par rapport à ce projet de développement et elle a sûrement des intentions qui ne figurent pas dans le plan de quartier, si ce n'est de proposer une étude pour laquelle nous accorderions un crédit, mais au delà de cette entrée en matière il pense que la Municipalité a déjà pris position par rapport à certains développements. Si la Municipalité pouvait répondre maintenant, ce serait bien.

M. Pierre Kaelin, Syndic veut compléter ce que vient de dire M. François Massy. La Municipalité est habilitée à accorder finalement un développement de plan de quartier ou pas, parce qu'elle doit assumer aussi les infrastructures. En principe tous les 15 ans, c'est la norme, les Municipalités peuvent se poser la question de savoir quelles priorités elles souhaitent donner au développement de son territoire. Il est clair que concernant la demande de ce soir, la Municipalité va porter une réflexion et se poser la question sur les priorités qu'elle souhaite donner au sujet du développement du territoire, au niveau des zones à développer plus rapidement. Il confirme que certains plans de quartier sont prioritaires par rapport à d'autres, il y a une certaine hiérarchie qui a déjà été donnée dans le cadre du PGA puisque les plans à développer par plan spécial ont une priorité sur les zones intermédiaires. La situation géographique aussi de ces plans de quartiers est importante pour la Commune au vu justement du développement et aussi des infrastructures que l'on devra ensuite investir. Si on développe des plans de quartier il faudra assurer tout ce qui est scolaire, épuration etc. Donc cette étude doit être faite afin que l'on puisse avoir une réflexion sur le moyen et long terme. C'est surtout la demande qui est faite ce soir. Suite aux différentes demandes qui arrivent actuellement, la Municipalité est un peu empruntée de dire quelles priorités donner sur tel plan de quartier ou sur tel autre. Cette réflexion et cette étude permettra peut-être d'avoir cet outil de travail qui sera une aide à la décision.

M. Georges-Henri Chevallaz dit qu'il a compris que la Commission d'Urbanisme va se pencher sur cette étude mais lorsqu'il reprend le graphique page 3/10, le Conseil

communal en tant que tel ne va pas s'exprimer sur le projet de territoire mais va plutôt s'exprimer sur les différents projets tels que la Brûlée, Maillefer et autres. Il souhaiterait tout de même que le Conseil puisse s'exprimer à un moment ou à un autre ou bien que tout cela soit présenté au Conseil avant d'attaquer des préavis sur ces différentes zones.

M. Pierre Kaelin, Syndic, répond qu'effectivement tous les plans de quartiers sont soumis au Conseil communal, il y a eu le quartier Verney-Montaney et il a été soumis au Conseil communal. Au moment opportun la Municipalité viendra devant l'organe législatif afin qu'il puisse s'exprimer. Avant que cela passe devant le législatif il y aura la Commission d'urbanisme du Conseil communal qui pourra travailler la-dessus.

M. Georges-Henri Chevallaz, ne comprend pas comment le Conseil sera consulté par la Commission d'urbanisme.

M. Pierre Kaelin, Syndic répond qu'il y a des membres du Conseil qui font partie de cette Commission d'urbanisme. Donc, lorsqu'il y aura un plan de quartier qui sera en préparation, la Commission d'urbanisme fera un rapport au Conseil communal concernant le projet de plan de quartier.

M. Georges-Henri Chevallaz aimerait en qualité de conseiller communal pouvoir s'exprimer sur la vision globale du tout et pas seulement sur un plan de quartier. Au sujet du projet de territoire il ne voit pas où cela peut se passer. Il aimerait que le Conseil puisse voir si les différentes zones sont cohérentes dans leur ensemble.

M. François Massy, Municipal, souligne que la demande de M. Chevallaz est justifiée. Il est bien évident que si la Municipalité demande un crédit pour un projet de territoire on donnera aussi au Conseil le résultat. La Municipalité peut s'engager à exposer le résultat de l'étude et recevoir les remarques qui sont faites.

M. Philippe Turin pense qu'il y a un peu de confusions au sujet de la Commission d'urbanisme et il voudrait préciser que cette commission est composée de diverses personnes qui sont sélectionnées dans le Conseil communal et qui comprend aussi un avocat, des architectes, des ingénieurs etc. Cette Commission est au service de la Municipalité et la Municipalité tient compte ou ne tient pas compte de son avis. Cette commission est là pour augmenter la réflexion de la Municipalité mais elle n'a aucun compte à rendre devant le Conseil.

M. François Massy, Municipal répond à M. Turin que les représentants à la Commission d'urbanisme ont été nommés par le Conseil communal et ils agissent par délégation, donc il pense qu'ils doivent aussi si nécessaire rapporter au niveau du Conseil communal, selon lui ils sont redevables d'explications devant le Conseil communal.

M. Jean-Louis Radice explique que pour avoir siégé à la Commission d'urbanisme, elle avait été convoquée pour consultation par rapport à une position que la Municipalité avait prise à l'endroit d'un projet, il s'agissait de lever une opposition, mais il confirme que sa voix est purement consultative, elle n'a pas de rapport à communiquer au Conseil communal, sauf si la Municipalité l'y invite. Donc elle sert de voix consultative et la Municipalité est compétente en la matière pour le reste. Il aimerait encore souligner que le jour ou on valorisera un quartier et dans le mandat qui sera défini pour la Société qui va évaluer tout ça et préparer le projet de territoire, le point sur la circulation sera un point primordial et très important pour la Municipalité.

M. François Massy, Municipal, rassure M. Radice, les transports, la circulation seront un thème central de ce projet de territoire.

M. Alberto Perez, aimerait remercier M. Massy pour la promesse de rendre compte en temps voulu du résultat obtenu grâce au crédit que nous allons certainement accepter. Il aimerait connaître la durée de cette étude pour préparer les questions.

M. François Massy, Municipal répond à la question de M. Perez en indiquant que a figure dans le rapport de la Commission ad hoc. Il est mis que si le préavis est accepté le délai de réception du rapport GEA ou du bureau qui serait mandaté serait de 12 mois.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président relit l'amendement déposé par la Commission ad'hoc.

Au 2^{ème} paragraphe de la page 6 du préavis 10/2007, la Municipalité retire sa demande de participation auprès du propriétaire.

M. le Président demande si 5 membres du conseil appuient cet amendement.

C'est le cas et **M. le Président** ouvre la discussion sur l'amendement.

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

Au vote l'amendement **est accepté** à la grande majorité.

M. le Président relit les conclusions du préavis tel qu'amendé.

Au vote le préavis 10/2007 tel qu'amendé est accepté à la grande majorité.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 10/2007;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

après amendement

1. D'allouer à la Municipalité un crédit d'étude de **Fr. 127'500.--** (cent vingt-sept mille cinq cents francs) comprenant le "Projet de territoire" (actualisation de la stratégie de développement) de la commune d'Ecublens et l'étude d'un cahier des charges pour la réalisation d'un plan de quartier de la Brûlée.
2. De financer cette dépense par la trésorerie courante et d'amortir cet investissement sur une période de 5 ans au maximum.

L'amendement à la teneur suivante : au 2^{ème} paragraphe de la page 6, **la Municipalité retire sa demande de participation auprès du propriétaire.**

7. Rapport de la Commission ad hoc « motion Michel Farine.

Lecture du rapport par M. Mehdi Lagger.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Christian Maeder, Municipal remercie la Commission ad hoc pour tout le travail effectué au niveau de ce rapport, mais la Municipalité tient à apporter quelques éléments de réponses au dit rapport.

La Municipalité tient en premier lieu à apporter quelques éléments de réponse au rapport de la Commission.

Vous trouverez ci-dessous l'intervention exactement reproduite.

Nous sommes parfaitement conscients de l'obsolescence du système informatique actuel. Raison pour laquelle le Service informatique de Renens (SIR) a mis en place une série de nouveaux serveurs pour la gestion de la bureautique et les nouvelles applications de gestion.

En outre, depuis le 1er janvier 2006, des nouvelles applications de gestion des créanciers, des salaires et de la comptabilité générale sont en service et tournent avec satisfaction.

Si le serveur As400 n'arrive pas encore en fin de vie, il est vrai qu'il arrive cette année en fin de leasing. Il est par contre faux de dire que les logiciels sont lourds et difficilement gérables. On peut, par contre, leur reprocher de ne plus répondre aux besoins actuels des utilisateurs qui doivent faire face aux exigences communales, cantonales et fédérales.

La commune de Renens a décidé d'arrêter les développements internes et de se tourner vers des logiciels standards. Dans cette optique, des collaborateurs des 2 communes ont élaboré ensemble un cahier des charges pour un Système d'Information Administratif moderne appelé Projet SIA. Ce projet, en accord avec la commune d'Ecublens, est sous la responsabilité de la Municipalité de Renens qui a déposé un préavis le 7 juin 2007 auprès de son Conseil Communal.

Dans son Préavis au Conseil du 15.08.2005, la commune de Crissier évoque des griefs envers la commune de Renens. On trouve notamment que Renens veut mettre une gestion des créanciers alors que Crissier n'en exprime pas le besoin, par contre Crissier veut mettre en place un archivage électronique et Renens ne dispose pas alors de ressources nécessaires. Et quel constat aujourd'hui : Crissier a acheté une gestion des créanciers (la même que celle d'Ecublens et de Renens) mais n'a pas mis en exploitation un archivage électronique. De plus, Crissier a acquis un nouveau logiciel pour les amendes d'ordre qui ne sera probablement pas celui de la future association des polices de l'ouest !

En vertu de la convention qui lie les communes d'Ecublens et de Renens, un Comité

de suivi informatique, formé de MM Clément, municipal, Leyvraz, secrétaire municipal, Fontanellaz, chef du service informatique de Renens et de MM Emery, boursier et moi-même d'Ecublens, se réunit à plusieurs reprises pendant l'année.

Ce Comité participe à la mise en place d'une stratégie informatique adéquate et préavise les projets (Voix sur IP, Gestion des temps, Projet SIA, Messagerie, WiFi, Nouveaux serveurs, etc).

Il contrôle et préavise les comptes ainsi que le budget à l'intention des municipalités respectives. Où est donc le manque de flexibilité ?

M. Christian Maeder, Municipal, a une inquiétude par rapport à la forme que l'on veut donner à ce rapport. Doit-il s'intituler motion ou postulat ou éventuellement interpellation.

M. Michel Farine souligne que ce qu'il souhaite c'est un rapport sur ce qui a été fait, sur ce qui va se faire et combien cela va coûter à moyen et long terme. C'est pourquoi il pense que le terme de motion ou de postulat est peu important, ce que le Conseil communal a besoin dans un proche avenir c'est de pouvoir définir notre politique d'investissement dans un système informatique qui, il y a encore quelques mois personne ne connaissait puisque les informations données ce soir par M. Maeder n'étaient pas à notre disposition. Pour cette raison il a demandé un rapport, même si ce soir on a quelques informations complémentaires il croit que ce serait bien d'avoir en mains un rapport concret et précis et ce rapport est nécessaire. Il ne souhaite pas que la Municipalité investisse de l'argent pour un audit mais simplement qu'on informe le conseil sur la situation actuelle et les développements futurs.

M. Maeder, Municipal répond à M. Farine que c'est bien volontiers que la Municipalité fera un rapport actualisé. Il regrette effectivement que depuis 2 ans il n'y a pas eu de communications de la part de la Municipalité par rapport au fonctionnement de l'informatique communale, il veillera à mieux communiquer à l'avenir et il confirme que la Commission de gestion a toujours été la bienvenue et peut-être faudrait-il une commission permanente informatique pour que régulièrement le Conseil sache comment fonctionne la collaboration intercommunale à ce niveau là. Il invite chacun à aller sur le site de Renens pour pouvoir prendre connaissance du préavis de hier au soir et qui relate absolument tout et qui permettra de bien comprendre comment fonctionne nos 2 communes.

M. Pierre Kaelin, Syndic invite M. Farine à transformer sa motion en postulat. Il souhaite que nous soyons en ordre avec le règlement du Conseil.

M. Michel Farine reprend les termes du règlement au sujet du postulat, il nécessite de la part de la Municipalité un rapport et cela lui convient très bien. En conséquence il transforme sa motion **en postulat**.

M. Philippe Ecoffey abonde dans le sens de M. Farine et trouve qu'il a raison de transformer sa motion en postulat et il invite le conseil à approuver ce postulat. La démarche finale étant de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour rapport.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

Au vote le postulat de M. Farine est accepté par la majorité et renvoyé à la Municipalité.

M. Michel Farine souligne encore qu'il ne s'agit plus du postulat Michel Farine mais du postulat « gestion de l'informatique communale ».

8. Election du (de la) Président(e) – 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008.

M. le Président rappelle que les votes pour les points 8-9-10 se font au bulletin secret.

Au nom du groupe ACDE, M. Amédée Genton propose **M. Philippe Ecoffey**, actuellement 1^{er} vice-président.

Bulletins distribués 60 - bulletins rentrés 60 . blanc1 – nul 0 – valables 60'
majorité absolue 31.

Est élu avec 59 voix M. Philippe Ecoffey. M. Ecoffey se lève sous une salve d'applaudissements et remercie le Conseil pour sa confiance. Il relève que c'est un honneur pour lui de pouvoir monter sur le perchoir dès le 1^{er} juillet. Il espère être aussi disponible que ses prédécesseurs, pour la petite histoire il tient à féliciter le Président actuel pour son énorme disponibilité, il n'a eu à le remplacer qu'une seule fois et c'est dans cet esprit qu'il entend aussi mener cette fonction.

9. Election du 1^{er} (de la 1^{ère}) Vice-Président(e) – 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008.

Au nom du groupe PSIG, M. Frédéric Hubleur propose **M. Michel Farine**, actuellement 2^{ème} vice-président.

Bulletins distribués 60 - bulletins rentrés 60 – blanc 1 – nul 0 –valables 60
majorité absolue 31.

Est élu avec 58 voix M. Michel Farine. Il y a une voix éparse.

M. Farine se lève sous un tonnerre d'applaudissements et remercie le Conseil pour sa confiance et dit qu'il se réjouit de collaborer avec le nouveau Président Philippe Ecoffey.

10. Election du 2^{ème} (de la 2^{ème}) Vice-Président(e) – 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008.

Au nom du groupe UDC, M. Michel Miéville à l'honneur de présenter la candidature de **M. Alain Blanchoud**. M. Blanchoud est absent et excusé pour ce soir.

Bulletins délivrés 60 - bulletins rentrés 60 – blancs 11 – nuls 2 – valables 58
Majorité absolue 30.

Est élu par 42 voix M. Alain Blanchoud. Il y a 5 voix éparses. Des applaudissements soutenus saluent la nomination de M. Blanchoud.

M. le Président donne lecture de l'e-mail reçu le 31 mai de M. Blanchoud.

Lors de la séance du Conseil du 8 juin prochain, séance à laquelle je ne pourrais pas participer, l'UDC devrait présenter un candidat pour le nouveau comité de gestion ainsi que pour le remplacement de M. Michel Miéville au sein du bureau du Conseil. Le groupe UDC devrait normalement me proposer pour ces 2 postes et si le plénum accepte ces 2 propositions je vous remercie d'avance de prendre note de mon acceptation. J'espère que cet e-mail vous permettra de ne pas remettre à l'ordre du jour du 22 juin prochain mon acceptation pour ces 2 mandats. Bien cordialement, un

heureux membre du Conseil communal qui part en vacances demain.

11. Election de deux scrutateurs (trices) – 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008.

Au nom du Groupe Forum, M. Jean-Louis Radice propose **Mme Marie-Anne Palanca**.
Au non du groupe PSIG, M. Frédéric Hubleur propose **Mme Nicole Mocanou**.
Le Conseil élit par de chaleureux applaudissements ces 2 candidates.

12. Election de deux scrutateurs (trices) suppléants (tes) - 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008.

Au nom du groupe Forum, M. Jean-Louis Radice propose **Mme Viviane Burri**.
Au nom du groupe ACDE, M. Amédée Genton propose **Mme Elisabeth Masson**.
Le Conseil élit ces 2 candidates par des applaudissements joyeux.

13. Nomination de la Commission de gestion (exercice 2007) – 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008.

M. le Président rappelle que la nomination se fait par acclamation.

Au nom du groupe PSIG, M. Frédéric Hubleur propose les personnes suivantes :
Mme Daniela Antonino
Mme Catherine Gauchoux
M. Alberto Perez

Au nom du groupe Forum, M. Jean-Louis Radice propose les personnes suivantes :
M. Aurelio Musio
M. Christophe Cartier
M. Jean-Michel Barbey
M. Hans-Peter Guilbert

Au nom du groupe ACDE, M. Amédée Genton propose les personnes suivantes :
M. Claude Masson
M. Samuel Karlen
M. Olivier Genton

Au nom du groupe UDC, M. Michel Miéville propose :
M. Alain Blanchoud

M. le Président propose de les élire par acclamations. Les 11 candidats proposés sont élus à la Commission de gestion du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008.

14. Communications municipales.

M. le Président communique qu'il n'y a point de communications municipales. Donc RAS.

15. Divers. et propositions individuelles.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Olivier Genton donne lecture d'une motion que vous trouvez en annexe de ce procès-verbal. Annexe : 1

M. le Président ouvre la discussion sur la motion.

Madame Pascale Manzini, Municipale, indique que la Municipalité avait l'intention de répondre à l'interpellation à la prochaine séance du conseil et d'envoyer à l'avance la réponse afin que les conseillers puissent en prendre connaissance avant la séance. Elle dit que la Municipalité prend acte de ce qui a été dit ce soir et répondra lors du prochain conseil.

La discussion est toujours ouverte, elle n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président relit les termes de la motion, il est interrompu par **Mme Pascale Manzini, Municipale**, qui indique que par rapport à la demande qui est faite, il n'est pas de la compétence de la Municipalité de différer le rapatriement des VSB.

M. Amédée Genton souligne qu'on se trouve dans une situation extrêmement délicate. La tension que vous sentez auprès de certains représentants de notre Municipalité en est une preuve. Pourquoi avons nous déposé une motion ? C'est que les organes qui constituent l'AIC n'ont pas été consultés, et ces organes conformément à l'article 50 de notre règlement doivent rapporter, or ils n'ont pas pu rapporter car on leur a dit, selon les informations dont disposent M. Genton, qu'il ne pouvait pas se pencher sur ce problème. La décision qui avait été prise en 2004 par les Municipalités qui ont la compétence de demander l'ouverture ou la fermeture de classes avait été de refuser les plans de la Plantaz. Cela n'a été contesté par personne, notamment pas par les autorités cantonales. Le problème qui se pose aujourd'hui, c'est que l'on mélange tout et surtout il y a une énorme pression du canton qui a besoin de locaux. M. A. Genton pense qu'ils sont assez nombreux pour pouvoir faire la planification nécessaire et pas venir en janvier avec un projet portakabin pour des gymnases qui sont en plus de ça relativement récents, c'est –à-dire ceux de Nyon et de Morges. Et c'est lors d'un débat au Grand Conseil qu'on apprend que des représentants des autorités municipales de nos communes ont décidé de rapatrier des enfants de VSB dans leur commune. Alors là, il y a un problème qui doit être débattu et il y a des statuts. Ecublens, comme les autres communes ont investi pour construire ce collège de la Plantaz, cela fait partie avec une mission précise du patrimoine communal. Donc, effectivement cela mérite un débat avec tous les éléments en main pour décider ce qui sera fait à l'avenir pour le bien de nos enfants mais aussi pour le bien des enseignants. En sport on disperse pas les bons, on ne disperse pas ceux que l'on veut pousser, on les regroupe. Il faut quand même se poser la question du bien fondé de tout cela, mais c'est un autre débat. Ce qui est important c'est que nous avons des locaux, ils appartiennent en partie à notre commune, ces locaux ont une mission et les structures de direction n'ont pas été sollicitées pour donner leur avis. M.A. Genton propose au Conseil de soutenir cette motion pour que l'on puisse faire halte, assurer, réfléchir et ensuite on décidera.

M. Jean-Louis Radice parle en qualité de membre délégué du Conseil communal au sein du conseil intercommunal AIC de la Plantaz et le moins qu'on puisse dire c'est que la communication de la part du conseil de direction est des plus catastrophiques. La preuve c'est le débat que nous avons ici ce soir, c'est vrai qu'il était en colère lorsque

lors du dernier conseil, la direction qui était présente prétend que le communiqué qui a été adressé à tous les parents d'élèves de 7^{ème} VSB n'aurait pas dû être distribué. Le fait est que tout cela est assez malsain. Toutefois il y a une loi scolaire qui doit s'appliquer, l'article 47 et le conseil communal n'est pas compétent pour faire n'importe quoi. C'est le conseil AIC qui a été assermenté par le Préfet et qui est composé de délégués des communes partenaires et effectivement c'est ce conseil qui devrait se mettre en mouvement et stigmatiser le conseil de direction, or aucun des délégués n'a fait une demande de convocation extraordinaire dans les délais. Le conseil de direction ne va pas de but en blanc supprimer ou contrarier les statuts même si ça se prépare gentiment par rapport à la mission que l'AIC doit assumer, en fait on ne parle que de 7^{ème} VSB qui seront reclassés dans leurs communes de domicile à l'exception des élèves de Chavannes et de Saint-Sulpice qui eux continueront à fréquenter la Plantaz. La transition doit s'opérer de manière douce puisque effectivement les actuels élèves de 7^{ème} année vont poursuivre jusqu'à terme leur scolarité au sein de la Plantaz. Normalement la loi scolaire devrait s'appliquer depuis plusieurs années, alors pour quels motifs à l'époque en 2004, les autorités municipales concernées ne sont pas entrées en matière ou ont reporté le fait que les élèves de VSB restent dans leur commune de domicile. Alors là, il ne peut pas répondre. Ce serait plutôt à la Municipalité de donner une réponse. Le fait est que c'est un sujet qui est délicat, plus que sensible, la preuve c'est le débat de ce soir. M. Radice avait posé la question au conseil de direction sur l'avenir des enseignants puisque on a retranché de l'enveloppe pédagogique 219 périodes. Dans l'interpellation qui a été développée par M. le Conseiller Olivier Genton, l'intérêt principal c'est effectivement de quelle façon on va assurer les options dans les collèges qui deviendraient périphériques par rapport aux VSB. A titre personnel il dit que l'idée de métamorphoser la Plantaz en gymnase ne lui paraît pas déplaisante en soi, puisque actuellement nos gymnasiens doivent se rendre à Yverdon, à Morges, alors c'est clair que c'est un débat pour lequel les autorités compétentes ne font pas trop preuves de compétences en la matière et ce serait le moment que le conseil de direction réagisse. Il s'engage et pense que Mmes. Mocanou et Gilli seront d'accord avec lui pour présenter un mini rapport au prochain conseil et qu'ils se mettent en mouvement pour demander une convocation extraordinaire du conseil intercommunal de direction. Il ne soutiendra pas la motion ce soir.

M. Mehdi Lagger pense que l'idée est claire, l'année prochaine les 7^{èmes} iront à Ecublens, ils feront leurs cursus 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}. Ensuite il resterait pour l'année 2008 et 2009 que des 9^{èmes} et ensuite le collège est démantelé, l'AIC n'aura plus de raisons d'être, donc on devra vendre le bâtiment et c'est ce que les Municipalités et le conseil de direction vont faire. Donc les buts fondamentaux de l'Association sont en train d'être modifiés par voie détournée et il invite les Conseillers à soutenir cette motion afin de ne pas laisser démanteler ce bâtiment.

Madame Danièle Petoud Leuba, Municipale, se sent directement interpellée car elle fait partie du comité de direction de l'AIC Plantaz. Lorsqu'elle est rentrée dans ce comité, elle siège dans 2 commissions, la commission bâtiment et la commission des finances, elle prend donc les choses en cours de route, elle apprend ce qui se passe et nous indique que nous étions au courant qu'il y avait un groupe de travail, le fameux GTRSOL qui est groupe de travail des Municipaux des communes de l'Ouest en fait qui ont siégé depuis quelques années pour se déterminer surtout sur la possibilité de respecter l'article 47 qui dit que chaque commune doit avoir les 3 voies dans sa commune. Ce groupe avait été mandaté par une demande du canton et ils ont fait beaucoup de commissions pour arriver à la conclusion en discutant avec les directeurs

des écoles des communes concernées, qu'il était possible que chaque commune reprenne petit à petit les VSB. Ça c'est la première chose. Est arrivé en même temps, et M. A. Genton l'a dit, qu'il y a eu des pressions du Canton, est arrivé en même temps que le GTRSOL arrivait plus ou moins à ses conclusions de dire oui c'est possible techniquement qu'on reprenne nos classes petit à petit, alors c'est maintenant qu'on dit, petit à petit c'était quand, est-ce que c'est déjà septembre 2007 ou est-ce que cela aurait pu être en 2008 ou 2009 ? Le GTRSOL a dit c'est possible, ça ça a été la première étape. En même temps est arrivé sur la table des Syndics une demande du Canton qui disait, voilà nous avons des demandes en fait pour un gymnase, est-ce qu'on pourrait rediscuter de la Plantaz ? Donc si les communes reprenaient petit à petit les VSB, il y a des classes qui allaient se libérer, donc ce collège de la Plantaz allait gentiment se vider. On est pas en train de parler de 2007, on n'y pensait pas encore à ce moment là ! Les syndics ont été interpellés, est-ce qu'il serait possible que la Plantaz puisse à terme devenir un gymnase ? ça c'est la 1^{ère} étape. 2^{ème} étape. Une demande est faite aux Municipalités pour qu'elles se déterminent si elles sont d'accord d'entrer en discussion avec le Canton, là, on se situe à fin janvier 2007. Bien sûr les Municipalités ont dit oui, si à terme la Plantaz va se vider il va bien falloir lui trouver une affectation. Donc, les Municipalités se sont déterminées et ont répondu qu'elles étaient d'accord d'entrer en discussion avec le Canton. En même temps il y a eu une demande faite par courrier à Mme. Anne-Catherine Lyon, disant que le comité direction de la Plantaz est aussi d'accord pour entamer des discussions dans l'éventualité que la Plantaz devienne un gymnase, là on se situe au mois de février et en même temps vous avez suivi dans la presse une communication à ce sujet qu'elle qualifie de catastrophique et qui a amené beaucoup d'incertitudes, là on se situe à fin février. Au mois de mars, il y a eu des courriers de Mme. Lyon qui a demandé à ce que des groupes de travail soient créés et des membres du bureau inter municipal des Syndics qui ont du nommer des personnes et il y a aussi eu des membres du comité de direction qui ont aussi du être nommés dans certains groupes de travail et ils devaient participer avec des personnes du Canton, donc du département de l'éducation. Après les 2 premières séances, les Municipalités de l'Ouest ont décidé à l'unanimité d'entrer en discussion avec le Canton, il y a eu tout d'un coup un vent de panique auprès des Municipalités de Chavannes et de Saint - Sulpice, car elles se sont rendues compte que avec la démographie qu'ils allaient avoir, en fait les constructions, les habitations, il n'y aurait pas assez de classes et ils se posaient la question « que va-t-on faire si tout d'un coup la Plantaz devient un gymnase ? où allons nous mettre nos élèves dans les 5 à 6 prochaines années, on aura pas assez de classes ». Donc il y a eu une panique et surtout une mauvaise communication des communes de Chavannes et Saint – Sulpice qui elles ont écrit directement au Canton pour dire nous avons discuté...mais stop ce n'est peut-être pas un gymnase. La Commune d'Ecublens en apprenant cela a réagi auprès de la Commune de Chavannes par une lettre avec copie à Mme. Lyon disant qu'il fallait rediscuter entre nous. Nous étions partis pour un gymnase et 3 semaines plus tard tout est stoppé parce que peut être ce ne sera pas un gymnase. Lorsqu'il y a eu la séance du conseil intercommunal nous nous trouvions dans cette situation là, donc en fait ce que l'on a voulu transmettre au Conseil communal c'est que le GTRSOL, ce fameux groupe de travail s'était déterminé en disant c'est possible que nous puissions récupérer nos VSB, de ce fait le Canton a dit d'accord, nous on met en place ce qui est éducatif, car il ne faut pas oublier qu'il y a des élèves et des professeurs à qui on doit donner des réponses, qu'il faut organiser les rentrées scolaires et le Canton a décidé que dès la rentrée 2007 on mettait en marche ce processus, donc chacun récupérerait ses VSB puisque ça avait été possible. Lorsqu'il y a eu la séance du Conseil inter – communal, nous nous trouvions dans la situation où

nous ne pouvions rien dire, car nous ne savions pas ce qui allait se passer. Donc c'est vrai que la communication à l'époque n'a pas été claire du tout mais le conseil de direction de la Plantaz ne pouvait pas demander de réponse. A ce stade et aujourd'hui on ne sait toujours pas ce qui va se passer, mais au final ce qui va probablement se passer c'est que la Plantaz va être vendu, qu'il devienne un gymnase et qu'il soit vendu au Canton ou qu'il reste un collège qui aura des VSB, les 3 voies et qui sera un collège de Chavannes et de Saint – Sulpice, peut-être que le collège sera vendu à la commune de Chavannes mais aujourd'hui on ne sait pas ce qui va se passer. Madame Petoud Leuba pense qu'il serait faux d'accepter cette motion dans le sens qu'il faut penser aux élèves et aux professeurs et il y a une rentrée scolaire qui doit se mettre en place et que l'on ne peut pas revenir en arrière à ce stade là.

M. Olivier Genton remercie Mme. Petoud Leuba pour ses explications. Lorsqu'elle dit qu'il faut penser aux élèves, il pense qu'au contraire on ne pense pas du tout aux élèves à ce stade. Avez-vous pensé aux parents qui sont là maintenant avec des enfants qui doivent partir vers d'autres collèges, Bussigny, Renens, là il y a un souci ! Il aimerait souligner ce qui a initié cette démarche, c'est l'article 47. M.O.Genton s'est renseigné auprès d'un juriste, auprès d'un avocat et si on relit les débats du Grand Conseil cet article n'est pas contraignant alors qu'on veut nous faire croire qu'il est contraignant. C'est pour cela qu'il a demandé dans son interpellation du 8 mai d'étudier la possibilité d'aller à l'encontre et d'étudier vraiment cette loi. Ceci n'a pas été fait et maintenant on se retrouve dans l'urgence et on ne va pas nous dire maintenant que l'on ne peut plus revenir en arrière. Ce qui est important pour nous c'est la qualité de l'enseignement pour nos enfants et c'est ce que je vous demande d'accepter.

M. Christian Maeder, Municipal, aimerait parler des élèves car c'est eux le centre d'intérêt principal. Aujourd'hui on vit avec un collège intercommunal qui regroupe les VSB des différentes communes mais qui regroupe déjà aussi des classes options et des classes VSG, donc ce n'est déjà plus un bâtiment qui réunit que la crème de la crème. Ceci dit ce collège inter communal oblige aujourd'hui des dizaines et des dizaines d'enfant à parcourir des kilomètres, pensez rien qu'à ceux de Bussigny qui doivent venir tous les jours à la Plantaz. Alors, c'est vrai qu'à l'avenir les classes de VSB qui seront dans les différentes communes n'offriront peut-être pas tout le panel d'options et que peut-être certains élèves devront se déplacer pour aller à la Plantaz, puisqu'il y aura encore du VSB à la Plantaz, peut-être que les élèves d'Ecublens iront à Crissier au collège de Marcolet. Il se souvient qu'à l'époque il y avait des sup. techniques il y avait des élèves de Bussigny qui venaient faire leurs 3 années à Ecublens et ça se passait très bien. Aujourd'hui on a beaucoup plus de déplacements d'élèves, beaucoup plus de mouvements et il pense que si on posait la question aux parents ils répondraient à l'inverse de ce que pense M. O, Genton. Son fils est là bas et il lui a posé la question, lui trouve que finalement ce serait aussi bien d'être à Ecublens.

Monsieur Amédée Genton ne veut pas rallonger le débat trop longtemps mais il souhaite remercier Mme. Petoud Leuba pour l'historique et les informations très complètes qu'elles nous a données. C'est effectivement dans ce sens là que la communication doit se faire pour que l'on puisse prendre des décisions. Il aimerait encore préciser que il n'est pas mis dans la loi « chaque commune doit... » c'est une interprétation mais il sait qu'indépendamment de sa volonté c'est comme ça que ça se passe au Canton. Il y a un texte et ensuite il se déforme pour devenir extrêmement contraignant. Si on doit regarder le texte original il est le fruit d'un compromis, négocié,

et il n'est pas du tout aussi contraignant qu'on veut nous le faire croire dans le cours des discussions notamment administratives. Lorsqu'il parle de regroupement de ceux qui sont dans une certaine catégorie, ce n'est pas du tout élitaire, c'est pas du tout la crème des crème comme M.Maeder veut le dire, c'est simplement que comme on le fait dans l'industrie et comme on le fait ailleurs on veut des pôles d'excellences et il faut des masses critiques. Pour avoir suffisamment d'élèves pour faire des classes et suffisamment d'enseignants pour avoir un concept pédagogique global (ce sont les termes de Mme. Lyon) donc ce n'est pas du tout à prendre comme voulait le sous entendre M. Maeder, c'est vraiment d'avoir ce qu'il faut pour pouvoir assurer un enseignement dans le cadre d'une des options des voies secondaires. Il sait par plusieurs enseignants, non seulement de la région mais aussi dans d'autres communes, le regroupement partiel des VSO et des VSG avec il en convient des limitations budgétaires qui ont probablement été très délétères se retrouvent avec une baisse de niveau des VSG, alors c'est quand même pas ce que l'on voulait au départ. Il faut donc faire attention, on n' a pas toujours les masses critiques, on n'a pas toujours les enseignants pour maintenir toutes les options. Donc ce soir sa conclusion sera de dire que la démarche doit être arrêtée, nous sommes le 8 juin et pour des enclassements cela ne pose pas de problèmes de maintenir ce que l'on a toujours fait plutôt que d'introduire dans la précipitation du nouveau, la rentrée étant pour fin août. Ensuite il pense que l'on peut reprendre ce que disait M. Radice, à savoir il faut que l'on passe par les structures de l'AIC et c'est bien ce que nous mentionnons dans la 1^{ère} partie de la motion où nous demandons que les décisions viennent en préavis du comité de direction de l'AIC et qu'il y ait des décisions relatives des organes délibérants, en l'occurrence le conseil intercommunal. Il demande aux conseillers de soutenir cette motion pour pouvoir prévoir le mieux pour nos enfants non pas seulement pour 2008 mais pour les années qui viennent, si possible 10 ou 15 ans.

Madame Ariane Légeret demande si on a pensé aux professeurs qui ont déjà trouvé du travail ailleurs, donc il faut retrouver des professeurs et elle pense que c'est vraiment un peu le dernier moment.

Monsieur Jean-Louis Radice soutient ce qui vient d'être dit. On est le 8 juin, la semaine prochaine les élèves sont en examens, la logistique de la rentrée d'août ne peut plus être complètement bouleversée maintenant. Bien sûr que tout est possible mais il n'est pas sûr que ce soit pour le bien des élèves. Arrêter le processus à terme il veut bien mais bouleverser à ce point cette rentrée scolaire ce n'est plus possible. On n'aligne pas les élèves, les professeurs et les matières comme des noix sur un bâton.

M. Edouard Logoz, Municipal dit qu'à entendre le Conseil, il ressent aussi un malaise à titre personnel. Il pense que l'on s'est fait avoir et que tout le monde s'est fait avoir dans cette histoire. Lorsqu'il entend que effectivement cela s'est mis en place depuis un certain temps, ce n'est que récemment que la Municipalité a appris cela. Il souhaite rappeler a certains membres de la Municipalité qu'il y avait eu une décision en Municipalité quant ils ont eu vent qu'il se passait quelque chose et qu'ils l'ont appris par des voies détournées, car on n'a jamais eu des informations par des voies officielles et il souhaite défendre Mme Petoud Leuba qui siégeait au niveau de l'AIC, tout s'est fait par derrière, il n'aime pas ce terme mais c'est ainsi que ça s'est fait et au niveau le l'AIC les gens n'y sont pour rien. Les seules décisions qui ont été prises par la Municipalité c'est l'entrée en matière avec le Canton des négociations pour savoir ce que l'on allait faire de ce bâtiment dans les années à venir. Tout d'un coup ils ont appris que très rapidement il y a des classes VSB qui allaient s'ouvrir dans nos

communes. Il y a une décision qui a été prise en Municipalité et M. Logoz souhaite rappeler à ses collègues et il avait été demandé que l'on freine ce processus, qu'il n'y avait aucune urgence pour rapatrier ces classes de VSB.

.Depuis on n'a plus eu d'informations et un jour une lettre est partie chez les parents et ceux-ci ont été informés qu'il y avait des classes de VSB qui s'ouvraient sur la Commune d'Ecublens. Alors, il se dit aussi choqué car il trouve que le procédé n'est pas normal. Si on veut penser au bien être des élèves, la Plantaz à l'époque a été créé pour le bien être des élèves et des enseignants pour les regrouper et maintenant on fait le contraire. Il y a quelque chose qui lui échappe dans la réflexion, le débat mérite d'être posé, on doit écouter tout le monde. Il a écouté M. Maeder et ses enfants, il veut souligner qu'il a une fille qui a fait 3 ans à la Plantaz et qui a été enchantée et qu'il a un fils qui finit ses examens à la Plantaz maintenant après 3 ans et qui est également enchanté. Il faut croire qu'il y en a, à qui cela plaît, d'autres à qui cela ne plaît pas. Cela montre l'importance de la nécessité d'un débat.

M. Mehdi Lagger, rebondit sur les propos de M. Radice. Si les professeurs au mois de mai les professeurs n'étaient pas au courant qu'au mois d'août ils changeaient de collège, il trouve bizarre qu'on dise aujourd'hui que l'on ne peut pas revenir en arrière. Ce qui voudrait dire que le Canton les a informés bien avant qu'ils n'auraient plus de travail pour le mois d'août, donc non seulement la Municipalité et les conseils communaux ont été floués et il pense que c'est une grosse catastrophe et là il y a un manque de communication clair et des prises de positions par le Canton et des décisions qui n'ont pas lieu d'être.

M. Jean-Louis Radice fait remarquer qu'un de ses soucis au sein du conseil c'était justement le sort du collège de la Plantaz, des élèves et des options. Au niveau du conseil AIC on ne gère que le bâtiment, nous n'avons pas à intervenir en ce qui concerne la politique scolaire du Canton conduite par Mme. Lyon et après d'intervenir dans ce qui relève des compétences du conseil de direction. Madame Petoud Leuba l'a bien dit, on n'a pas répondu parce que on ne pouvait rien répondre mais on nous aurait répondu déjà à ce moment là qu'on pouvait rien vous répondre car il n'y avait pas de réponses, cela aurait déjà été une meilleure réponse que de ne rien répondre !!! M. Radice pense que maintenant il faut un peu calmer le débat sinon il va nous entraîner au delà de minuit. Il croit que la Municipalité a bien compris la sensibilité du conseil et de chacun d'entre nous. Avec Mmes Gilli et Mocanou, il va demander la convocation d'un conseil extraordinaire de l'AIC. Il n'interviendra certainement pas avant les vacances d'été mais les conseillers seront tenus au courant et si il faut on demandera la convocation d'un Conseil communal extraordinaire pour traiter de cet objet.

Mme Nathalie Mivelaz signale que sa fille est en 8^{ème} en VSB et après tout ce qu'elle entend elle se demande ce qui va advenir si il n'y a plus de professeurs à la Plantaz et que va faire sa fille l'année prochaine. La question qu'elle se pose c'est si elle doit appeler demain la direction pour savoir si il y a des professeurs pour sa fille.

M. Philippe Ecoffey trouve que c'est le foutoir (il s'excuse pour ce mot trivial) on ne sait rien, même le comité directeur ne sait rien, on ne sait pas si il y aura des professeurs l'année prochaine. Comment peut-on continuer ? Peut-être que la motion est contraignante mais il encourage le conseil à la voter car c'est le moment de mettre un pavé au milieu de la mare et même si on ne peut pas appliquer in extenso les

contraintes de la motion, au moins on donne un signal fort pour dire on en a assez et on veut savoir ce qui se passe. Ce qui est important pour nous et là où nous sommes compétents c'est de savoir si l'objectif premier, c'est-à-dire un collège secondaire à la Plantaz, si cet objectif est maintenu car cela est de la compétence du Conseil communal de savoir si le collège se vide de sa substance ou pas et si on change l'orientation de l'utilisation du bâtiment. Il encourage à voter cette motion.

Mme Pascale Manzini dit qu'elle a été attentive à toutes les discussions qui ont eu lieu en ce moment, elle comprend tout-à-fait cette impression de flou qu'à le législatif actuellement. Elle nous informe que le GTRSOL, c'est quelque chose qu'elle a pris en cours de route, ce qu'elle espère c'est que notre directeur qui a été engagé il y a 14 ans avec des compétences pour pouvoir gérer un établissement qui aurait des VSB, parce que c'était déjà quelque chose de prévu à l'époque. Ensuite elle communique que le 19 février le GTRSOL a rendu son rapport et a demandé aux Municipalités de se prononcer sur le principe de 6 établissements et le rapatriement des 3 voies dans ces 6 établissements avec le projet éventuel que la réaffectation du bâtiment de la Plantaz soit fait pour un gymnase. Ceci a été validé dans toutes les Municipalités concernées. Cette validation a permis de commencer le processus de rapatriement. Les locaux des communes que nous devons mettre à disposition, nous ne pouvons pas décider de ce qui est fait à l'intérieur, c'est à dire si on y met des VSB, des VSO cela relève des compétences cantonales. Ensuite en parlant de l'article 47 qui n'est pas contraignant, il n'est pas contraignant dans la mesure où il peut être provisoire, mais le provisoire est déjà quelque chose qui durait. Elle a retrouvé des courriers de 2004. Déjà qui enjoignaient notre région à se mettre en conformité avec cet article. Ce collège de la Plantaz a toujours été un problème pour la mise en application et elle aimerait aussi signifier qu'on parle bien d'Etablissement à ne pas confondre avec la notion de bâtiment.

Monsieur Olivier Genton souhaite répondre qu'un Etablissement dans la loi scolaire est un Etablissement qui a un directeur et il nous affirme que la Plantaz a un directeur.

M. le Président relit les conclusions de la motion.

Au vote il y a 22 oui, 26 non, 9 abstentions. Ainsi la **motion O. Genton et refusée.**

La discussion est toujours ouverte sous le point divers et propositions individuelles.

M. Aurelio Musio souhaite émettre un postulat à l'intention de la Municipalité. Ce postulat dans son intégralité est annexé au procès-verbal. (annexe 2)

M. le Président ouvre la discussion sur le postulat. La discussion n'est pas demandée, elle est close.

Au vote le postulat déposé par M. A. Musio est accepté et sera remis à la Municipalité. La discussion se poursuit dans les divers, elle n'est plus demandée elle est close.

M. le Président a encore une communication à faire. Pour la prochaine séance du Conseil communal du 22 juin prochain il y aura 2 point supplémentaires à ajouter à l'ordre du jour. Le 1^{er} point sera de désigner un délégué suppléant à l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis. En effet suite à la démission de M. Luc RoCHAT (FOR) il y aura lieu de prévoir son remplacement au sein de cette Association. Le 2^{ème} point sera de désigner 4 membres à la Commission inter communale « Sécurité publique dans l'Ouest lausannois ».

M. le Président remercie tout le monde pour sa participation active à ce Conseil, souhaite bonne nuit et bonne fin de semaine à chacun et lève la séance.

Il est 23h 30.

Le Président

Le Secrétaire

Hans-Peter Guilbert

Michel Häusermann

Annexes : motion Olivier Genton
postulat Aurelio Musio